

46^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 17 décembre 2019 à 18h30

A la halle de gymnastique de Bassecourt

- Président** : M. Gérald STEINER, Président.
- Secrétaire** : M. Raphaël Messerli, Chancelier de la commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann et M. le Maire Jean-Bernard Vallat.
- Excusé** : M. Gérald KRAFT, secrétaire du Conseil général
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 45 du 05 décembre 2019, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

Mme Turinetti étant malade, elle est remplacée par M. Michel Lando qui prend ainsi le rôle de 2^{ème} scrutateur durant cette séance.

M. le Président Gérald Steiner a le plaisir d'ouvrir la séance à la halle de gymnastique de Bassecourt. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier M. Raphaël Messerli qui remplace le Secrétaire du Conseil général, les représentants de la presse et le public.

M. Steiner fait lecture de quatre démissions du Conseil général qu'il a reçu. Il s'agit des démissions de Ms David Schneider, Patrick Ballaman et Noel Pedreira ainsi que Mme Catherine Beuchat.

M. Steiner, président, effectue une correction mineure de l'ordre du jour en mentionnant le fait qu'au point 14 « Nomination de deux membres de la commission de dicastère Mairie dès 2020 », il s'agit bien de la nomination de deux membres du dicastère mairie et non un membre comme cela a été intitulé sur le site internet de la commune. Ce fait s'explique par la réception de la démission de M. Ballaman à l'administration communale après la publication sur le site internet.

M. Steiner donne connaissance de l'ordre du jour et, suite au vote, ce dernier est accepté par 29 membres.

1. Appel.

Raphaël Messerli, Chancelier, procède à l'appel nominal.

- M. Laurent Beuchat (PCSI) est excusé et remplacé par M. Luigi Viesti.
- M. Nicole Lachat (PCSI) est excusée et remplacée par M. Chèvre Olivier.
- M. Yves Beuchat (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte.
- M. Noel Pedreira (HSA) est excusé et remplacé par M. Patrick Müller.
- M. David Schneider (HSA) est excusé et remplacé par Mme Ouarda Mahmoudi.
- Mme Sylvie Turinetti (UDC) est excusée et remplacée par M. Michel Lando.
- M. David Allemann (UDC) est excusé et non remplacé.

32 conseillers généraux sur 33 sont présents

2. Procès-verbal de la séance du 01 octobre 2019.

Le PV qui a été rédigé par M. Raphaël Messerli, Chancelier, est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Panneau d'affichage à Courfaivre :

M. le maire, Jean-Bernard Vallat, informe que le panneau d'affichage des informations communales a dû être remplacé au vu de son état et la commune en a profité pour modifier son emplacement. Il se trouve maintenant sur la façade de l'Ecole enfantine à Courfaivre et est illuminé en soirée.

PAL :

M. le maire, Jean-Bernard Vallat relève que, suite à la validation du Rapport d'Opportunité (RO), l'étude du nouveau Plan d'Aménagement Local de la Commune de Haute-Sorne a débuté au début de l'année 2019.

Pour mener à bien ce dossier, 3 commissions ont été mises sur pied :

- PAL – aménagement du territoire
- PAL-mobilité
- PAL-environnement

En plus, des ateliers avec des citoyens des différents villages ont également travaillé sur le projet et ont fait des propositions concernant leur village en particulier.

Ce sont donc environ 40 - 50 citoyens jusqu'à maintenant qui se sont penchés sur l'étude de ce nouveau PAL.

A l'exception de la commission PAL-environnement, qui va se réunir en janvier 2020, les autres commissions se sont déjà réunies plusieurs fois.

Ces Commissions sont pilotées par 3 bureaux techniques.

La Commission PAL- aménagement du territoire travaille sur les affections des zones (habitation, mixte, utilité publique, activités, agricole, etc) ainsi que l'élaboration d'un Règlement sur les constructions uniforme pour notre Commune.

Le Commission PAL-mobilité travaille sur les problèmes liés à la mobilité : routes, pistes cyclables, chemins piétonniers, places de parc dans nos villages, zones vertes et rencontres, etc

La Commission PAL-environnement travaillera sur tous les problèmes liés à l'environnement. Un volet Energie sera également étudié.

Des séances d'information à la population ont également été organisées. 2 ont déjà eu lieu ces dernières semaines. La dernière, mercredi passé, où plus de 170 personnes étaient présentes.

Le calendrier : l'étude théorique du nouveau PAL devrait durer jusqu'à fin 2020. Durant cette période des rencontres avec les propriétaires privés sont d'ores et déjà agendées.

En 2021 le dossier sera envoyé au Canton pour examen préalable, puis dépôt public avec possibilité de faire opposition. Il s'en suivra alors des séances de conciliations qui pourront éventuellement se poursuivre devant un tribunal. Enfin votation populaire (si tout va bien en 2022) et entrée en force de ce nouveau PAL.

Service des Eaux :

Les travaux qui se déroulent actuellement entre Berlincourt et Glovelier sont destinés à la pose de la nouvelle conduite en eau de secours. D'ici le printemps 2020, elle permettra d'assurer un approvisionnement en eau au village de Glovelier, car ce dernier n'est pas autonome en période d'étiage. Grâce à ces travaux, la défense incendie du secteur sera également optimisée.

Le renforcement et la sécurisation de l'alimentation en eau des villages de Bassecourt et de Glovelier ont été mis en évidence en 2006 et 2009 lors de l'établissement de leurs PGA, bien avant le projet de Géothermie. Les autorités communales peuvent donc vous rassurer, ces travaux ne sont pas destinés à la Géothermie, mais bien au village de Glovelier.

Postulat n°6 :

Afin de traiter au mieux le postulat no 6 « Jeunesse – pas en reste ! » le Conseil communal de Haute-Sorne a décidé de profiter des synergies avec le projet « Jura Jeunes 4.0 ».

Pour rappel le Canton du Jura a lancé un programme baptisé « Jura Jeunes 4.0 », ceci pour améliorer les mesures de soutien en faveur de la jeunesse jurassienne.

La première étape du projet consiste à identifier les besoins et les attentes des jeunes de 12 à 24 ans par le biais d'une large enquête quantitative.

Afin de profiter de cette étude, la Commune a conclu un contrat avec la Haute école de travail social et de la santé et la Haute école de gestion Arc pour extraire et analyser les données des enfants et des jeunes de Haute-Sorne.

Les premiers résultats seront disponibles dès avril 2020. Le Conseil général sera évidemment tenu informé.

Coupes d'arbres :

Monsieur le maire s'exprime sur la coupe des arbres sur l'espace public autour de l'Ecole enfantine de Courfaivre qui a été faite par mesures de sécurité et en rapport à leur mauvais états. Quatre arbres avec des essences différentes ont déjà été replantés. L'aménagement complet de cette place et des alentours de l'école font l'objet d'une étude globale pour une meilleure utilisation de ces espaces.

Il en profite pour indiquer que le noyer qui a disparu de la cour d'école primaire de Bassecourt vendredi dernier a été brisé par la force des vents ce jour-là. L'arbre a été cassé et a dû être abattu immédiatement.

Dans le cadre du réaménagement de la cour suite aux travaux de rénovation, d'autres arbres y seront replantés.

Vice maire 2020 :

Une autre information concerne l'élection de Madame Rose-Marie Allemann en tant que vice-maire pour l'année 2020. Elle succède à Etienne Dobler. Le maire remercie d'ores et déjà ces 2 personnes pour leurs engagements.

Jardin de la Tuilerie :

M. le maire indique que le premier permis de construire issu du projet « Les Jardins de la Tuilerie » à Bassecourt va être déposé durant la semaine. Il concerne la construction du nouvel EMS. Si tout se passe bien, sa construction pourrait démarrer au printemps prochain.

Réponse à une pétition :

Les réponses aux questions liées à la pétition de Courfaivre concernant le commerce local et la récolte des déchets ont été transmises à leurs auteurs qui informeront les signataires.

4. Questions orales.

M. Jean-Pierre Girard (HSA) prend la parole et soulève qu'il est extrêmement difficile de trouver un emplacement qui corresponde aux exigences d'utilisation des Moloks et qu'il faut faire preuve d'indulgence pour favoriser leurs implantations, mais de là à accepter la suppression d'un bien d'utilité publique, c'est intolérable.

Pour le cas qui concerne ces faits, l'emplacement se trouve à Glovelier à proximité des autocars Hertzisen, à l'endroit précis où se trouve le poids public. En effet, ce dernier sera purement et simplement supprimé pour y placer 3 moloks, alors qu'il est à ce jour régulièrement utilisé par les agriculteurs et les entreprises.

De plus, ce poids appartient à la bourgeoisie, il ne coûte absolument rien à la commune, il est en parfait état de marche, il avait été totalement rénové lors de la réfection de la route.

Les questions de M. Jean-Pierre Girard sont les suivantes :

- Est-ce que les utilisateurs ont été contactés pour trouver un arrangement éventuel ?
- Quelle solution alternative le conseil communal envisage-t-il pour l'utilisation future de ce poids public ?

Mme Géraldine Beuchat répond qu'en préambule, des demandes de permis ont d'ores et déjà été faites sauf dans les villages de Glovelier et Berlincourt. En ce qui concerne les moloks qui sont prévus sur le poids public du village de Glovelier, le Conseil communal avait pour souhait de choisir des endroits situés sur des terrains publics pour ne pas louer des emplacements ou acheter du terrain à des propriétaires privés.

Mme Beuchat souligne que, pour ce cas particulier, les propriétaires ont été approchés pour permettre la mise en place de moloks ailleurs mais ils n'ont pas donné leur accord et ne souhaitaient pas vendre un bout de terrain. Par la suite, la bourgeoisie de Glovelier a été approché afin de l'informer que le poids public risquait d'être supprimé afin de permettre la mise en place des trois moloks en question. Mme Beuchat rappelle également qu'une entreprise privée située à Glovelier possède une balance et qu'il serait tout à fait possible de trouver un accord avec elle. La réponse a été qu'elle ne souhaitait pas implanter des moloks à cet emplacement et qu'il n'y avait plus d'emplacement pour la commune de Glovelier mais aucune autre solution n'a été proposée. Il y a bien eu un contact avec la bourgeoisie de Glovelier et l'intérêt général de la commune a primé.

M. Jean-Pierre Girard est partiellement satisfait.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) souligne que le Jura est le deuxième canton le plus boisé après le Tessin. Après une période exceptionnelle de températures élevées et de manque de pluie, le Gouvernement jurassien a tiré la sonnette d'alarme devant la catastrophe forestière occasionnée par les milliers d'arbres desséchés et morts.

Cet état de situation est jugé grave car plus de 100'000 m3 de bois secs ou en phase de dépérir ont été recensés.

Un geste symbolique a été lancé par l'Etat jurassien à l'occasion de son 40ème anniversaire. Il a été suggéré aux communes de planter 40 chênes. Selon nos informations, la commune de Haute-Sorne a pris part à cette initiative avec la plantation de 40 chênes sur l'ensemble du territoire. Nous félicitons les différents acteurs de la commune pour cette démarche et regrettons un peu que l'ambition n'ait pas été portée à 40 chênes par localité.

En effet, la superficie de Haute-Sorne est vaste et composée de nombreux pâturages boisés lesquels sont aussi touchés par la catastrophe forestière que nous traversons.

La question de M. Ballaman est la suivante :

- Quelle est la planification mise en place par la Commune pour assurer d'une part la sécurité en forêt et dans les pâturages boisés et de programmer d'autre part le reboisement de notre patrimoine forestier ?

M. Raoul Jaeggi répond qu'il n'a malheureusement pas toutes les réponses car il n'avait pas toutes les informations concernant la question. Il souligne que pour chacun des villages de la commune de Haute-Sorne, il n'aurait pas été possible de replanter 40 chênes car il n'est pas possible d'en planter partout. Il n'a malheureusement pas tous les endroits en sa possession.

Il relève aussi qu'une subvention pour ce projet est plus basse et symbolique que dans un cas normal. La plupart des arbres coupés ont été attaqués par le bostryche seront remplacés et les compensations commenceront l'année prochaine et se termineront l'année suivante. Il relève également qu'il n'y a pas eu de problème majeur de sécurité dans notre commune.

M. Patrick Ballaman est satisfait.

M. Jean-Marie Allimann (PDC) explique qu'il y a quelques mois, le PDC a déposé une motion demandant à l'exécutif de nous soumettre un plan financier quinquennal pour les années futures et en relation avec le programme de législature. Ce programme d'investissement dûment planifié paraît absolument indispensable. Le Conseil général est sollicité à accepter des crédits ou à les préavisier à l'attention du corps électoral quasiment à chaque séance. Ainsi :

- 1er octobre 2018: Préavisier un crédit de 1'312'000.00 pour l'assainissement du Centre de culture et de sports de Courfaivre et statuer sur le crédit de Fr. 598'000.00 pour la réfection de la rue de la Papeterie à Bassecourt.
- Ce jour -même préavisier deux crédits d'importance : 2'150'000.00 pour l'acquisition du bâtiment à Courfaivre pour l'extension de la Maison de l'enfance et 3'551'000.00 pour l'assainissement des infrastructures du FC Bassecourt suite à l'incendie de 2018.

Le groupe PDC sait par ailleurs que d'autres demandes de crédit seront présentées et qu'elles touchent par exemple :

- Investissements à l'Ecole primaire : Informatique et place de jeux ;
- Acquisition d'un nouveau véhicule pour la voirie ;
- Acquisition de terrain à Glovelier et Undervelier pour viabilisation ;
- Crédit de réfection de routes et autres infrastructures !

Même si les comptes 2019 vont certainement boucler avec un bénéfice dont l'origine est à rechercher avant tout par l'apport de 1.5 million provenant de la viabilisation du lotissement des Longues-Royes, le groupe PDC sait bien que les budgets pour les années à venir seront extrêmement difficiles à tenir.

Nous serons déjà fixés d'ici un mois soit en janvier lors de l'examen du budget 2020. Nous ne pouvons pas agir au coup par coup. Nous ne pouvons pas naviguer à vue. Il est indispensable d'avoir une vue d'ensemble sur les années futures.

Pour cette raison, M. Jean-Marie Allimann souhaite que l'exécutif puisse confirmer qu'il est d'accord et prend l'engagement de présenter une planification pour les investissements prévisibles dans les 5 années à venir.

M. Etienne Dobler souligne que le Conseil communal travaille sur la planification financière et regrette qu'il n'ait pas pu présenter quelques documents aujourd'hui car il n'était pas au courant de la teneur de la question orale. Il relève que la dette communale passera en dessous des 40 millions l'an prochain. Il souligne également que cela est important pour le rating et les futurs emprunts communaux. Il appuie également sur le fait que le décret sur la commune oblige les communes à faire une planification et un délai supplémentaire a dû être demandé afin de permettre l'établissement en une seule fois car les taux d'amortissement vont changer avec le nouveau plan comptable. Ceci aurait amené la commune à faire l'exercice deux fois.

M. Jean-Marie Allimann est satisfait de la réponse.

M Blaise Schüll (PCSI) prend la parole et informe que toutes les régions traversées par un slowUp ont envie de montrer la plus belle image, les plus beaux cachets de leur ville ou de leur village.

Ils vont même apporter diverses animations pour donner envie aux participants, venus de différents cantons, voire d'ailleurs, de revenir à d'autres occasions visiter ou s'arrêter dans ces citées traversées.

Depuis le lancement du slowUp, deux villages de la commune de Haute-Sorne, Courfaivre et Bassecourt, ont eu l'honneur d'être intégrés au parcours jurassien et ont parfaitement joué leur rôle.

Or, quelle ne fût pas la surprise de beaucoup (participants et villageois) de constater que pour l'édition 2019, Bassecourt avait opté pour un nouveau tracé, une nouvelle traversée du village. Eh oui, laisser de côté la route principale, rue de l'Abbé- Monnin, avec comme belles images un centre commercial, différents établissements et commerces, une vue sur l'école et sur une grande partie de l'espace occupé par « Bassecourt s'amuse », rien de tel pour donner envie aux participants de s'arrêter un moment au coeur du village. Non, on a préféré retenir la nouvelle route du Sud des voies, la rue Dos-chez-Mérat, passant à côté d'un long dépôt et à côté du très long mur du cimetière, avant de rejoindre le parcours traditionnel à la rue du Colonel Hoffmeyer.

Sachant que c'est la commune qui a demandé ce changement et qu'il est encore temps de prendre une décision concernant le tracé du slowUp 2020, le Conseil communal ne pense-t-il pas qu'il serait bon de retrouver l'ancien parcours et ainsi montrer la véritable image de la traversée du village de Bassecourt ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que la commune de Haute-Sorne fait partie du slowUp et que cela amène beaucoup de positif. Il souligne que, pour le village de Bassecourt, il y a la fête du village qui est en même temps que cet événement. Il relève aussi que le comité de la fête du village a demandé de libérer la route cantonale afin de permettre un accès à la fête depuis l'autoroute ainsi que la possibilité de se parquer plus près de la fête. Il souligne qu'il s'agissait d'un test et qu'il a été concluant. De plus, aucun riverain ne s'est plaint de ce nouveau parcours. Il souligne que l'accès aux commerces et à la fête est facilité et la sécurité améliorée. Selon M. Vallat, cela a encore été confirmé à l'assemblée générale du slowUp, séance à laquelle il était lui-même présent. Le parcours de l'année prochaine ne sera donc pas changé par rapport à cette année.

M. Blaise Schüll n'est pas du tout satisfait de la réponse.

Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) affirme que plusieurs citoyennes et citoyens de Courfaivre ont interpellé le groupe HSA concernant l'absence d'un parc à vélos digne de ce nom, ainsi que de places de stationnement pour véhicules à moteurs dans les environs immédiats de la gare CFF de Courfaivre. Une interpellation en ce sens était adressée, il y a plus d'une année, au service de l'urbanisme ainsi qu'à la commission communale concernée. Suite à l'interpellation de l'an dernier, le conseil communal avait répondu qu'une étude allait être menée. Or, depuis lors, rien n'a évolué à notre connaissance.

Il est bien connu que cette gare est décentrée et se trouve tout à l'entrée du village. Bon nombre de citoyen, à l'opposé de la gare, s'y rendent à vélo ou en voiture pour prendre le train. Sachant aussi que les services de bus ne desservent plus toutes les cadences de train depuis 2019.

Sans aménagement, les vélos des usagers jonchent le sol ou sont cadénassés aux barrières de la gare, quand ce n'est pas directement aux barrières de privés.

Quant aux places de stationnement pour véhicules à moteur, il est simplement interdit de parquer entre la gare et les bâtiments de Condor.

Une solution semble avoir été improvisée dans un champ longeant la piste cyclable, de l'autre côté des voies. Néanmoins, l'accès à cet endroit n'est autorisé, par une signalisation, qu'aux riverains et au trafic agricole !

Renseignements pris auprès des CFF, c'est aux autorités communales de prendre les devants en la matière.

D'où la question suivante :

- Le Conseil communal peut-il rapidement solutionner le parcage des vélos et prendre contact avec les CFF afin de régler cette problématique pour nos citoyens, usagers des transports publics ?

M. Gérard Ruch prend la parole et il avoue que le problème avec ce parc à vélo est connu et que le dossier est en cours actuellement. Il soulève aussi le fait que cela prend du temps car les CFF sont une grande entreprise et les dossiers passent dans plusieurs services. Néanmoins, en octobre, une personne des CFF est venue à la gare de Courfaivre pour évaluer le problème et les possibilités. Suite à ce contact avec les CFF, ces derniers ont fait une proposition avec un abri qui a un toit plat pour 60'000 frs sans le montage. Une demande a été faite à un artisan afin de permettre la mise en place d'un parc à vélo à un coût moins élevé. Une fois l'offre arrivée à l'administration, cette dernière la soumettra aux CFF.

Mme Mahmoudi est partiellement satisfaite.

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) explique qu'en octobre 2019, la population apprenait que le ruisseau du Folpotat était pollué rendant, par le fait, l'eau impropre à la consommation pour les habitants de Soulce. Le Service cantonal de l'environnement avait alors effectué des analyses concluant à une pollution au purin. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que ce ruisseau était touché par une telle pollution.

Par la suite, le service de l'environnement avait affirmé ignorer l'origine de la pollution tout en assurant qu'elle provenait du côté bernois de la Montagne de Moutier. Il a également été dit à ce moment que des contacts avaient été pris avec les autorités bernoises.

Voici donc les questions qui s'imposent :

Le Conseil communal sait-il si les tractations citées ont permis de retrouver l'origine de la pollution et si des sanctions ont été prises à l'encontre du ou des pollueurs ?

Mme Valérie Soltermann répond qu'une tractation est en cours et une enquête entre l'office de l'environnement jurassien et bernois et la police jurassienne et bernoise va aboutir prochainement. Elle explique que l'origine n'a pas encore été trouvée. Elle donnera plus de détails lorsqu'elle en aura mais actuellement, le dossier est confidentiel afin de permettre les meilleures chances de réussites. Mme Soltermann rectifie une chose, la source du Folpotat ne fournit pas le village de Soulce mais c'est la source de Basolaine qui le fait.

Mme Wolfer est satisfaite.

M. Alain Girardin (HSA) souligne que la loi sur les constructions ainsi que le règlement de police comprennent des notions de visibilité le long des routes ainsi que sur les chemins. Ce point est problématique car des haies cachent des passages et la taille de celles-ci n'est pas faite régulièrement et aucun contrôle n'est effectué par la commune alors qu'elle devrait effectuer cette tâche.

M. Frédéric Juillerat répond que l'administration envoie des courriers aux propriétaires qui ne seraient pas en règle avec les lois cantonales ou communales, ensuite des courriers recommandés font offices de rappel et, si cela n'aboutit pas, le travail est effectué par substitution et les frais sont à la charge des propriétaires selon le règlement. De plus, M. Juillerat affirme que le suivi est effectué par l'administration, la voirie ainsi que par le Conseil communal.

M. Girardin est partiellement satisfait.

M. Gérald Steiner, Président du Conseil général, remercie les membres ainsi que les Conseillers communaux et passe au point suivant.

5. Prendre connaissance et préavisier le crédit cadre de CHF 2'150'000 pour l'acquisition d'un bâtiment à Courfaivre pour l'extension de la Maison de l'enfance (message n° 142 du Conseil communal au Conseil général du 17 décembre 2019.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Rose-Marie Allemann s'exprime et affirme que ce projet date depuis quelques temps déjà et que le message est complet. Elle explique également que M. Alain Jeangros, architecte, est présent au

besoin. Elle cède ensuite la parole à M. Crétin qui informe également que ce projet est complet et que le but est de pouvoir le mettre en votation en début d'année 2020.

M. Steiner, président, ouvre la discussion.

M. Schüll et le groupe PCSI affirme que le message no 142 qui concerne le crédit cadre de Frs. 2'150'000.00 pour l'acquisition d'un bâtiment à Courfaivre qui servira à l'extension de la Maison de l'enfance borde un objet d'une grande importance auquel le groupe PCSI a porté une attention toute particulière.

La création d'une antenne Crèche/UAPE à Courfaivre était au programme des Autorités communales. Ajouté à cela, la demande auprès des Autorités cantonales d'augmenter le nombre de places dans les crèches ne pouvait qu'inciter le groupe de travail à prendre la direction que l'on connaît aujourd'hui.

L'achat de ce bâtiment, situé au cœur du village de Courfaivre, est un excellent choix. Emplacement idéal, proche de l'école enfantine, avec un espace extérieur qui se prête bien pour une Maison de l'enfance.

Cette acquisition va permettre d'avancer dans ce dossier que beaucoup attendait avec impatience du côté de Courfaivre.

Pour tous ces motifs invoqués, le groupe PCSI soutient ce crédit cadre à la majorité et vous engage à en faire de même.

M. Ballaman informe que le préavis qui est demandé ce soir pour la Maison de l'enfance à Courfaivre est un dossier qui a fréquemment été discuté dans les commissions, dans les groupes politiques ou encore en séances du Conseil général. L'annonce de la fermeture de la Crèche privée de Courfaivre a soulevé évidemment des inquiétudes auprès des familles concernées, raison pour laquelle ce projet a un caractère émotionnel particulier.

Le groupe PS-Verts est content de voir qu'une solution se profile avec la reprise des bâtiments Raiffeisen et la Poste. C'est un projet d'importance pour le village de Courfaivre et ses habitants. Le besoin a été reconnu et confirmé par l'Etat jurassien.

La désertification des commerces locaux a aussi souvent été évoquée à la tribune du Conseil général et la réaffectation de ces bâtiments est une excellente chose pour la vie locale. En plus de la Maison de l'enfance, une surface commerciale pourra être mise à disposition et les deux appartements maintenus. L'emplacement au milieu du village est favorable avec en primeur des places de parc en nombre.

Le groupe PS-Verts est d'avis que l'acquisition de ce bien immobilier est un bon investissement pour la commune. A leur sens, la commune devrait prendre les dispositions nécessaires pour être seule à bord et non en PPE. C'est d'ailleurs une proposition que le groupe PS-Verts formule pour ce point 5 à l'ordre du jour.

En effet, le contexte actuel du marché hypothécaire est particulièrement favorable pour une collectivité publique d'importance. La configuration d'utilisation du bâtiment paraît idéale sur le long terme avec une association d'utilité publique (la crèche / UAPE), une entreprise de services et deux appartements.

Hormis la proposition susmentionnée, le groupe PS-Verts va donner un préavis favorable et encourage la population de Haute-Sorne à plébisciter cet objet lors de la votation de février prochain.

Le groupe PDC est prêt à voter, à entrer en matière et à préavis favorablement ce crédit. Toutefois :

- Qu'en est-il du montant de Fr. 770'000.- au titre « aménagement ».
Ce montant est-il exagéré ou insuffisant ? A l'époque, il était question de CHF 500'000.00. De plus, il semble qu'aux dernières nouvelles le devis relatif à l'aménagement de la crèche à Courfaivre serait de CHF 1'170'000.- en lieu et place des CHF 770'000.00 mentionné dans le message, si bien qu'une augmentation de CHF 400'000.00 est prévue, soit 52% en plus. Il n'est pas possible d'accepter un tel engagement et de le préavis favorablement. Il importe de limiter absolument le coût des aménagements ou alors de renvoyer le dossier pour plus d'élaborations, pour traitement à une date ultérieure.

- Le montant de CHF 500'000.00 prévu pour la vente de parts de PPE est-il suffisant ?
La Commune est-elle certaine de pouvoir vendre, voire louer d'autres parties du bâtiment, notamment à une entreprise intéressée ?
- Le message précise bien que « le prix comprend l'ensemble du bâtiment, les garages extérieurs, les alentours et les places de parc ».
Peut-on nous donner la garantie et la confirmation qu'il s'agit bien de cela et qu'il n'y aura pas de dépassement ?

M. Pascal Crétin répond aux différentes questions du groupe PDC et informe que les estimations faites peuvent encore être modifiées et qu'il sera certainement possible de faire quelque chose au niveau des prix avec les offres qui entreront. Il informe également que la commission des finances a donné un préavis positif à ce message. Mme Rose-Marie Allemann complète les réponses de M. Crétin et explique que la vente de la PPE à ce prix est clairement réalisable mais que c'est, bien entendu, au Conseil général de décider de ce point.

Mme Grellier souligne que ce dossier a toujours été demandé par le groupe HSA et que ce dernier soutient, évidemment, le message tel que présenté. Le groupe pense également qu'il n'est pas nécessaire de vendre la PPE.

Une proposition est donc faite par le groupe PS-Verts afin de modifier le message en exprimant la volonté de la commune de rester propriétaire du bâtiment entier. M. le maire informe qu'il n'est pas possible de le faire pour la PPE qui existe déjà aujourd'hui car l'on ne peut obliger un propriétaire à vendre un bien. M. Ballaman rectifie et informe qu'il s'agit bien d'une modification allant dans le sens d'une volonté communale d'être propriétaire des locaux n'ayant pas de PPE actuellement. Suite au vote, 31 Conseillers généraux sont pour cette modification, un avis contraire et 0 abstention. Une modification sera donc effectuée dans le message.

Suite à cette proposition, M. Steiner soumet le message au vote et 32 Conseillers généraux acceptent de préavis le crédit favorablement.

M. Crétin et Mme Allemann remercient les Conseillers généraux pour le vote.

6. Prendre connaissance et préavis le crédit de CHF 3'551'000 pour l'assainissement des infrastructures suite à l'incendie de 2018 et la modernisation des installations et de la pelouse du stade des Grands-Prés à Bassecourt (message n° 143 du Conseil communal au Conseil général du 17 décembre 2019).

M. le président demande si l'entrée en matière est combattue.

M. Ballaman (PS-Verts) souligne que le conseil communal a confirmé la mise de cet objet à l'ordre du jour de ce soir alors qu'il a été majoritairement contesté par les membres du bureau qui souhaitaient le reporter à une séance ultérieure. Pour rappel le bureau est composé du Président, deux vice-présidents, ainsi que, depuis quelques années, les chefs de groupe. Les 5 partis sont ainsi représentés et c'est un large comité qui est donc en place. Si les propositions ou décisions reçoivent si peu de considération, il faudra alors se poser la question de l'utilité d'un tel comité élargi.

Au sein du groupe PS-Verts, il a été clairement et unanimement ressenti que la réalisation de ce dossier a été menée dans la précipitation. Il s'agit d'un projet de 4 millions qui est sans conteste l'un des plus élevés depuis la fusion des 5 localités. Le conseil général pourrait donc légitimement s'attendre à ce que le dossier soit correctement amené devant celui-ci. Des rappels à l'ordre en cours de première législature avaient été faits jusqu'au dépôt de la motion no 3 par le PCSI intitulée des messages précis amènent de bonnes décisions.

Force est de constater que tel n'est pas le cas avec le message qui est présenté. Le groupe PS-Verts a l'impression d'être pris en otage, mis devant le fait accompli et de devoir simplement passer à la caisse en signant un chèque en blanc.

Il est évident que plusieurs points ne sont pas aboutis. Il est quand même regrettable qu'un objet de cette envergure n'ait pas été discuté en amont. Un tel projet doit être discuté par les commissions

respectives et par la commission des finances dans un délai qui permette aux groupes politiques d'en tenir compte. Il a été fait fi de ce processus et il n'a été discuté concrètement de ce projet que dans le courant du mois de novembre.

Selon M. Ballaman, c'est à pieds joints que ces passages ont été franchis.

Le conseil général a une responsabilité politique et doit amener des objets bien ficelés en votation populaire. Bien qu'il ne s'agisse que d'un préavis, il en va de notre crédibilité. Il est inutile de rappeler que les Autorités passeront en votation populaire deux objets prioritaires de l'avis du groupe PS-Verts :

- Crédit pour l'assainissement du CCSC : environ CHF 1'400'000.00
- Crédit pour la Maison de l'enfance CHF 2'150'000.00

C'est donc un troisième objet que le conseil communal veut soumettre à la population en février 2020 ce qui porte les crédits à près de 7 millions !!

Est-ce que la commune a les moyens de réaliser autant d'investissements sachant que d'autres crédits ont été consentis et attendent leur réalisation ?

Que se passerait-il si le crédit du CCSC ou celui de la Maison de l'Enfance devaient être refusés au profit de ce troisième objet ?

Que se passerait-il si le crédit du FC Bassecourt était refusé ? Dans quel laps de temps pourrions-nous revenir avec un projet devant la population ?

Il paraît évident que nous prenons un risque certain en présentant un tel objet en l'état à la population.

Toute cette préparation laisse un goût d'inachevé et pourrait justifier une non-entrée en matière. Toutefois, le groupe PS-Verts est conscients que la société locale visée par cet objet ne peut rester dans la situation actuelle et que la collectivité publique doit apporter son soutien. Pour cette raison, le groupe est d'accord d'accepter l'entrée en matière.

En revanche, une proposition d'amendement lors de la discussion de fond sera faite par le groupe PS-Verts et des éclaircissements devront également être apportés sur certains points.

Le groupe HSA pense également qu'un projet de terrain synthétique avait été proposé.

M. Jean Marie-Allimann du groupe PDC explique que le crédit qui a été voté pour le CCSC et le crédit présenté ce soir pour le FC Bassecourt sont différents. Pour le CCSC le Conseil communal n'a pas pu faire quoi que ce soit malgré plusieurs tentatives. Il n'en est pas de même pour le projet du stade de Bassecourt qui est bien plus conséquent et qui amène un débat tout autre. Selon le groupe PDC, il est important de soutenir ce message et de permettre une entrée en matière, toutefois il pense qu'une proposition de reporter le projet de terrain synthétique à une date ultérieure est nécessaire afin de permettre une gestion optimale des deniers publics. Il souligne aussi que cette demande n'est pas une demande formelle du FC Bassecourt et que cela ne changerait pas grand-chose actuellement pour le club.

Le deuxième point est que la Commune doit être maître d'ouvrage dès la deuxième phase car elle ne peut se permettre de reprendre de telles infrastructures sans avoir mené le projet le plus vite possible.

Le troisième point que le groupe PDC souhaite amener, est de réduire l'enveloppe financière afin de l'amener à CHF 1'800'000.00.

Le dernier point enfin est que la commune ne devrait pas être liée à des entreprises pour ce projet et qu'elle devrait mettre des soumissions pour la construction de ces vestiaires et de la buvette. Il va de soi que des garanties doivent être prises que cela soit sur la construction ou sur la possibilité de location plus tard, location qui devra être assez élevée pour être rentable. La commune doit aussi confirmer son engagement d'être équitable avec les autres sociétés locales de la commune.

Le groupe PDC pense que cela soit judicieux qu'une commission soit mise sur pied pour piloter le projet.

M. Schüll s'exprime pour le groupe PCSI qui a examiné et a porté une haute attention au message no 143. Que dire de ce message qui devrait en fait s'intituler « Achat des installations du FC Bassecourt et construction d'un nouveau stade avec un terrain synthétique ».

En premier, il y a lieu de se remémorer ce terrible incendie de juillet 2018 que le FC Bassecourt n'avait pas programmé et ne méritait surtout pas.

Des installations détruites et un grand travail de réorganisation s'annonçait avec la pose de containers provisoires.

Aujourd'hui, l'heure est à la reconstruction et à la présentation du projet qui occupe les Conseillers ce soir.

Il faut être clair, oui le FC Bassecourt doit poursuivre sa route, faire parler de sa 1ère équipe qui fait honneur à notre commune de Haute-Sorne, faire vivre au mieux ses 9 équipes de football et pouvoir continuer son travail de formateur pour la jeunesse.

Toutefois, osons le dire, ce projet a un coût, près de 4 millions.

Pour la commune de Haute-Sorne, dont les comptes ne sont pas florissants, ce projet est ambitieux.

C'est pour cette raison d'ailleurs que le groupe PCSI fait les propositions suivantes :

Amendement no 1 :

Phase III - Aménagement d'un terrain de football synthétique pour un montant de Frs. 1'700'000.00.

Le groupe PCSI propose de mettre en veilleuse cette phase III.

Phase I - Le club reconstruit les installations détruites par l'incendie pour un montant de Frs. 1'260'000.00.

Le groupe PCSI propose de revoir à la baisse le coût de la réalisation des vestiaires et de la cantine.

Dès lors, le groupe PCSI soutiendra (ces deux) amendement(s) et vous invite à en faire de même. Il soutient qu'une entrée en matière est nécessaire.

Suite au vote, 30 personnes sont pour une entrée en matière et 2 sont contre.

Monsieur le maire présente le message et il souligne qu'un dossier devait être présenté en 2019 mais que l'incendie à tout chamboulé. Un temps considérable a passé mais les assurances sont entrées en matière en novembre dernier. Il explique qu'il est possible de transférer le terrain synthétique. Le maire souligne que si la commune était maître d'œuvre, l'ECA ne serait pas entrée en matière et aurait dû demander trois devis différents par corps de métier. Concernant la construction de la tribune, l'assurance incendie n'entrerait que partiellement en matière. Le projet de message est le souhait du Conseil communal afin d'être en totale transparence. Il souligne également que la commission des finances était favorable à sa réalisation en deux phases. Il donne ensuite la parole à M. Rebetez afin de défendre le projet qui est appelé suite au vote du Conseil général.

M. Rebetez prend la parole au nom du FC Bassecourt, il est difficile de répondre aux juniors qui demandent comment il serait possible de se doucher normalement. Il souligne que si le projet était financé par leur propre moyen, il l'aurait fait. Il souligne également que partout, les installations s'améliorent. Le même problème est partout et il s'agit du financement. Il souligne également qu'il n'est plus possible de continuer ainsi car la situation est devenue très très compliqué. Il relève également que le projet qui est proposé est cher mais il est nécessaire. Il souhaite également pouvoir être fier de sa commune.

Mme Catherine Wolfer est tout à fait touchée par ce message et souhaiterait savoir si le terrain est important ou si c'est seulement les vestiaires. Il souligne que le terrain synthétique est important mais pour l'instant, il ne l'est pas, il le deviendra. Il demande s'il s'agit d'une indemnité d'assurance ou RC. M. Rebetez explique que le montant définitif est celui de l'ECA de CHF 425'000.00 pour le dédommagement. La reconstruction est estimée à CHF 525'000.00. Il explique ensuite que l'assurance a toujours repoussé le délai. Il explique que cela est en discussion pour contester cela. Le dossier de l'ECA sera ré-ouvert également pour que l'incendie soit un dégât total et non partiel. Mme Grellier souhaite être bien sûr qu'il manquait CHF 100'000.00 pour reconstruire à l'identique. La durée de vie d'un terrain synthétique est de 15 à 20 ans. Monsieur le maire pense qu'il serait possible d'enlever le terrain synthétique du message. M. Voyame demande les conséquences qu'il y a si le terrain synthétique ne serait pas construit. M. Ballaman demande si les tribunes pouvaient être reconstruites. Les tribunes sont estimées à CHF 160'000.00. Concernant la buvette, une question de Mme Ouarda est demandée pour savoir si cela est nécessaire d'avoir une nouvelle buvette. M. Rebetez explique qu'il n'y a pas d'eau chaude et l'ancienne buvette serait prise pour augmenter les vestiaires.

M. Allimann demande si la commune deviendra propriétaire des installations et les frais d'exploitation et la convention d'utilisation. Il demande si la commune en a déjà parlé avec le club et une convention sera faite avec le club. Les locations sont d'environ 20 à 25% pour l'utilisation. Il en va de même avec les autres clubs.

Mme Grellier parle de partager des bénéfices de la location. M. le maire souligne que cela concernait la location du terrain synthétique. Mme Grellier maintient sa proposition. Mme Grellier souhaiterait un détail de la phase 2. M. le maire explique que la tribune est de CHF 160'000.00 et le reste sont les locaux annexes et la cantine. M. Ballaman trouve également que cela n'est pas très clair. Le coût est de CHF 2'200'000.00 et que cela représente 4 fois plus.

M. Steiner propose d'entendre la présentation de l'architecte et du bureau d'ingénieur, ce qui est accepté par les membres du Conseil général.

M. Caramanna et le bureau de Pepi Natale présentent le message et certains aspects techniques. La discussion est ouverte.

Mme Mahmoudi est choquée par le prix de la construction et M. Hulmann (Pepi Natale) souligne qu'il s'agit d'entreprises jurassiennes et que les prix sont correctes et qu'il peut encore y avoir quelques changements suite à l'appel d'offre mais de peu d'importance.

M. Jean-Marie Allimann explique que le montant de CHF 2'200'000.00 représente des devis et qu'avec une enveloppe de CHF 1'800'000.00 il devrait être possible d'y arriver. M. Caramanna relève que le coût de la reconstruction est de 2'200'000.00 et que pour avoir cette estimation, des demandes d'offres ont d'ores et déjà été demandées. Il pense donc qu'il ne sera pas probable d'avoir des prix très inférieurs à ceux proposés dans le message.

M. le maire s'exprime sur le fait qu'il s'agit également d'avoir des infrastructures pérennes et d'éviter d'avoir des malfrçons avec un bâtiment « bon marché ».

M. Steiner demande une interruption de séance de 5 minutes avant le vote.

Suite à la séance, M. Jean-Marie Allimann prend la parole afin d'exprimer les propositions des chefs de groupe exprimées ci-dessous :

Le premier amendement est d'être maître d'ouvrage le plus rapidement possible et le Conseil général souhaite que cet amendement soit voté.

Suite au vote, 32 Conseillers généraux sont pour, 0 contre et 0 abstention.

Un deuxième amendement émane de M. Christophe Terrier qui propose qu'une étude d'une construction en bois soit faite.

Suite au vote, 23 membres sont pour, 2 contre, 4 sans avis.

Le troisième amendement est de supprimer la phase 3 temporairement.

Suite au vote, 31 membres sont pour 1 sans avis.

Le quatrième amendement est de mettre en concurrence le message du Conseil communal de CHF 3'551'000.00 contre la proposition de M. Jean-Marie Allimann de 2 millions.

Suite au vote 31 personnes sont pour et 1 contre.

M. le maire remercie le Conseil général et le message sera modifié afin de pouvoir être présenté au peuple avec les différents amendements demandés.

M. Rebetez remercie les membres du Conseil général.

7. Réponse à la QE n°48 « rénovation de l'école primaire de Bassecourt ».

Mme Crellier (HSA) est partiellement satisfaite.

8. Traiter la motion n°20 « communication avec les représentants élus ».

Céline Grellier (HSA) développe la motion n°20 et explique que plusieurs courriers ont été reçus et plusieurs citoyens se plaignent. Le groupe souhaite donc ouvrir une plateforme intranet afin que le secrétaire du conseil général puisse récolter les différentes demandes. Il est possible de poser des questions orales et écrites pour faire la présentation du Conseil général dans le journal de Haute-Sorne infos.

M. Vallat est très étonné que le traitement de la motion de ce soir s'écarte de la motion qui était déposée. Le Conseil communal a pris note de cette motion mais estime que cela concerne le Conseil général, Mme Grellier souligne qu'on lui a affirmé que les motions devaient être présentées au Conseil communal même si elles concernaient le Conseil général.

M. Steiner demande à Mme Grellier si elle maintient cette motion, c'est le cas et le vote est donc demandé.

Suite au vote, 7 conseillers généraux sont pour le maintien de la motion, 20 conseillers généraux sont contre.

9. Traiter la motion n°21 « Réhabilitation de nos bâtiments vides »

Céline Grellier (HSA) développe la motion concernant la réhabilitation des bâtiments vides ainsi que le rendement de ces derniers. Elle souligne qu'il y a plusieurs locaux inexploités au sein de la commune et qu'il est primordial d'entamer une étude afin de permettre une meilleure gestion de ceux-ci.

Mme Allemann explique que tous les locaux de la commune sont occupés et qu'il est vrai que la gestion peut être étudiée, elle demande donc au nom du Conseil communal, de transformer la motion en postulat.

Mme Grellier souhaite le maintien de la motion.

La motion est votée et 7 Conseillers généraux sont pour, 19 sont contre et 5 personnes sans avis.

10. Traiter la motion n°22 « Undervelier : sécurisation de l'arrêt postal ».

Mme Grellier pour le groupe HSA explique que le dossier n'est pas encore achevé et qu'il y a encore quelques travaux afin que tous soient sécurisés, entre temps, des permis ont été délivrés et lorsque la route a été refaite, le marquage n'a pas pu être fait. Les conventions avec les citoyens ne sont pas encore échues visiblement et de nouvelles conventions devraient voir le jour afin de terminer le projet.

M. Juillerat explique que si l'auteur de la motion n'a pas tout tort, force est de constater qu'elle n'a pas tout à fait raison !

En effet, le conseil a suivi les recommandations du BPA, qui dans ce cadre précis, préconise que rajouter des passages pour piétons, n'augmenteraient pas la sécurité des usagers.

Dès lors, tant le conseil que la commission des travaux publics avec le concours de car postal décidèrent que seul le déplacement de l'arrêt du car pouvait convenir à l'ensemble des usagers.

Le nouvel emplacement de l'arrêt postal se situe dorénavant devant la halle des fêtes, il est moins dangereux et bénéficie davantage de place ainsi qu'un passage pour piétons.

Cette modification devrait rendre cet arrêt des transports publics plus attractif.

Ce changement est entré en vigueur le 14.12.

Le conseil vous demande de refuser la motion car déjà réalisée.

M. Steiner demande à Mme Grellier si elle maintient sa motion. Celle-ci souhaite la retirer suite aux explications données par M. Juillerat.

11.Nomination des membres de la commission spéciale « mise en place d'un marché couvert ».

Pour le groupe PDC, c'est M. Yves Beuchat qui est proposé et élu par acclamation.

Pour le groupe PS-Verts, c'est M. Laurent Haegeli qui est proposé et élu par acclamation.

Pour le groupe HSA, c'est Mme Sophie Voyame qui est proposée et élue par acclamation.

Pour le groupe PCSI, c'est M. Jean-Claude Crétin qui est proposé et élu par acclamation.

Pour le groupe UDC qui n'a pas trouvé de membre, c'est le groupe PCSI qui propose M. Hervé Schaffter qui est élu par acclamation.

12.Nomination d'un membre de la commission pour l'organisation de la journée des aînés.

Le groupe UDC propose M. Charly Geiser de Courfaivre qui est élu par acclamation.

13.Nomination d'un membre de la commission de dicastère Environnement, culture, sports et loisirs dès 2020.

Le groupe HSA présente Mme Nicole Eggenschwiler qui est élue tacitement et par acclamation.

14.Nomination de deux membres de la commission de dicastère Mairie dès 2020.

Le groupe PS-Verts propose M. Kevin Challet est élu tacitement et par acclamation.
Le groupe HSA propose M. Jean-Pierre Girard est élu tacitement et par acclamation.

15.Statuer sur la demande de naturalisation présentée par M. Dragan Mirkovic.

Suite à la présentation de M Dragan Mirkovic, le Conseil général accepte la naturalisation par acclamation.

16.Statuer sur la requête de demande d'origine de M. Nagel.

M. le maire présente la requête de demande d'origine de M. Stéphane Nagel, né le 21 janvier 1978, domicilié à Glovelier, a décidé de changer de nom. Le Service cantonal de la population a autorisé le changement de nom de M. Stéphane Nagel en date du 13 août 2019. Son nouveau nom est Angel.

Suite à ce changement de nom, M. Angel a souhaité demander le droit de cité de Haute-Sorne. Son nouveau nom qui se veut à consonance plus neutre motive sa démarche de changement d'origine. Son souhait est Haute-Sorne, compte tenu qu'il y réside depuis une vingtaine d'années.

Le Conseil communal, dans sa séance du 6 mai 2019, a préavisé favorablement la demande de changement du lieu d'origine de M. Angel, lequel souhaite obtenir le droit de cité de Haute-Sorne.

En cas de décision favorable du Conseil général, le dossier sera transmis au Service de la population pour l'octroi du droit de cité cantonal.

Suite à la présentation de M. le maire, la requête est acceptée par le Conseil général par acclamation.

17. Constitution du bureau (collège présidentiel) pour l'année 2020 et nomination de ses scrutateurs :

a) 2^{ème} scrutateur-trice

Le groupe PDC présente Monsieur Bernard Vallat qui est élu tacitement et par acclamation.

b) 1^{er-ère} scrutateur-trice

Le groupe UDC présente Mme Sylvie Turinetti qui est élue tacitement et par acclamation.

c) 2^{ème} vice-président-e

Le groupe PS-Verts présente Mme Veya qui est intéressée par tout ce qui concerne la chose publique, militante et engagée au sein du Parti socialiste jurassien, c'est avec plaisir que cette dernière se met à disposition pour cette fonction de 2^{ème} vice-présidence.

Avant de conclure et de passer au vote, M. Ballaman informe également que c'est sa dernière intervention à cette tribune. Il a remis à son groupe politique et au président du conseil général sa lettre de démission pour le 31 décembre 2019. Pour des raisons professionnelles, il a pris la décision de se retirer de son engagement politique. Il aimerait remercier sincèrement les membres du Conseil général pour les échanges constructifs et la très bonne collaboration qu'il a pu entretenir depuis 2013 avec les différents chefs de groupe, les membres du Conseil général ou encore les Conseillers communaux à qui il souhaite une bonne continuation et beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de leurs activités politiques. Il remercie aussi tous les membres du Conseil général pour ces années passées.

Suite à cette présentation, Mme Agnès Veya est élue tacitement et par acclamation.

d) 1^{er-ère} vice-président-e

Le groupe HSA présente Mme Grellier pour le poste de 1^{ère} vice-présidente. M. Alain Girard relève l'implication et l'engagement de Mme Grellier dans son groupe politique ainsi qu'au sein du Conseil général.

Mme Grellier est élue tacitement et par acclamation.

e) Président-e

M. Blaise Schüll présente M. Voyame au poste de président du Conseil général. Il relève que le groupe PCSI propose M. Voyame, 1^{er} vice-président actuellement, à l'unanimité.

« Vincent est né le 26 août 1963. Il est bourgeois de Bassecourt. Marié à Iris et papa de 3 enfants ; Aimée, Luna et Matéo.

Après avoir accompli sa scolarité à Bassecourt, école primaire et secondaire, il effectua un apprentissage de mécanicien à la Tornos, suivi d'une Ecole d'ingénieurs en mécanique à Bienne. Après différentes expériences professionnelles, il a passé 7 années en Hollande. Actuellement, et depuis l'année 2000, Vincent occupe le poste de « support technique de vente » chez vonRoll hydro, à Choindez.

Au niveau communal, il est membre de la commission de dicastère des Services communaux et préside la commission spéciale sur l'énergie.

Ses hobbies sont tournés vers le sport, le vélo qu'il utilise d'ailleurs pour se rendre à son lieu de travail à Choindez, la natation et la course à pied. Vincent aime également lire, tout spécialement son quotidien préféré.

Vincent s'intéresse beaucoup à la vie de notre commune. C'est une personne compétente, minutieuse et très motivée, dont sa plus grande envie est de participer au développement de Haute-Sorne.

Nous sommes toutes et tous convaincus que Vincent assumera parfaitement son poste de président. Il mettra toutes ses compétences au bon fonctionnement de notre législatif et saura défendre les intérêts de notre commune.

Le groupe PCSI et Rassemblement Citoyen vous invite donc à soutenir massivement Vincent Voyame pour la présidence du Conseil général.

Avant de retourner à ma place, je voudrais féliciter et remercier le président sortant : Gérald Steiner. Il a très bien rempli sa fonction présidentielle et a su être à l'écoute de toutes et de tous, sans s'éloigner des règles de fonctionnement, tout ceci avec diplomatie.

Merci à l'ensemble du Conseil communal, merci à tout le personnel communal et à toutes celles et à tous ceux qui de près ou de loin s'engagent pour le bon fonctionnement, la bonne marche de notre grande commune. Vive la commune de Haute-Sorne.

A vous toutes et à vous tous, ainsi qu'à vos familles, je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année. Que la réussite, la joie, le bonheur et la santé vous accompagnent pour la nouvelle année. »

M. Voyame est élu tacitement et par acclamation. Il prend la parole et souligne que Joseph Voyame avait marqué Bassecourt en politique inscrivant son nom dans les mémoires. M. Voyame s'est présenté et était très surpris d'être élu lors de la première législature, il est resté durant la deuxième législature et cela le rend heureux de pouvoir être premier citoyen durant cette année 2020. Il remercie également M. Steiner pour son année de présidence ainsi que tous ceux qui œuvrent pour la commune et souhaite une belle fin d'année.

M. Steiner remercie M. Voyame et lui souhaite tout le meilleur pour l'année 2020 et il remercie les autres conseillers généraux, les membres du Conseil communal ainsi que le personnel communal pour cette année de présidence.

M. le Président donne connaissance du dépôt des documents suivants :

- Motion du groupe PDC intitulée : « Soutien aux personnes âgées et à mobilité réduite ».
- Question écrite du groupe HSA intitulée : « Emplacements des moloks Courfaivre. »

Changement de date du 28 janvier au 4 février.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, M. Gérald Steiner remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Il leur donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil général le 04 février 2020 et leur souhaite une belle fin de soirée.

M. le maire remercie le président sortant, au nouveau président et aux conseillers généraux.

M. Gérald Steiner lève la séance à 21h32

Bassecourt, le 17 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président



Gérald Steiner

Le Secrétaire



Raphaël Messerli